

Du social business
à l'économie solidaire
Critique de l'innovation sociale

Ont participé à cet ouvrage :

Denis Bourque
Denis Bussières
Marion Carrel
Jean-Marc Fontan
Laurent Fraisse
Isabelle Guérin
Juan-Luis Klein
René Lachapelle
Antoine Perrin
Geoffrey Pleyers
Pierre Sauvêtre
Blandine Sillard
Julien Talpin
Pierre-André Tremblay

Maité Juan,
Jean-Louis Laville,
Joan Subirats

Du social business
à l'économie solidaire
Critique de l'innovation sociale

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2020
CF - ISBN PDF : 978-2-7492-6635-0
Première édition © Éditions érès 2020
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Table des matières

POUR UN QUESTIONNEMENT CRITIQUE DE L'INNOVATION SOCIALE

<i>Maité Juan, Jean-Louis Laville</i>	7
L'innovation sociale comme composante du néolibéralisme.....	9
Du déni à la reconnaissance.....	16
Vers le retour d'une innovation sociale transformatrice ?.....	24

I

Le tournant néolibéral de l'innovation sociale

JANUS ET L'INNOVATION SOCIALE

<i>Laurent Fraisse</i>	45
Une ambivalence définitionnelle.....	46
La fin du monopole de la société civile sur l'innovation sociale.....	52
Vers une polarisation croissante des conceptualisations.....	58

LE GRAND RÉCIT DU SOCIAL BUSINESS

<i>Antoine Perrin</i>	71
L'expansion du social business.....	72
La construction d'un réseau d'institutions.....	78
Une voie réformatrice du capitalisme, entre conciliation et dépolitisation.....	80

Un bilan mitigé.....	83
Les processus d'invisibilisation engendrés.....	86
BUSINESS SOCIAL ET « BAS DE LA PYRAMIDE » :	
LA MARCHÉ FORCÉE DU CAPITALISME SOCIAL	
<i>Isabelle Guérin</i>	93
Répondre à une demande ou créer des besoins ?.....	98
Améliorer le bien-être et lutter contre la pauvreté ou privatiser les biens publics ?.....	101
Partager ou accaparer la richesse ?.....	102
Partager les risques ou les déléguer ?.....	106
Conclusion.....	109
DU MODÈLE QUÉBÉCOIS À L'AUTORITARISME	
La résilience des associations à l'épreuve	
<i>René Lachapelle, Denis Bourque</i>	115
L'état des lieux.....	116
L'enracinement des démarches territoriales comme facteur de résilience.....	123
Conclusion.....	132
LA FORCE DU NOMBRE : UN IMPÉRATIF MANAGÉRIAL ?	
LE COMMUNITY ORGANIZING TRAVAILLÉ	
PAR LE TOURNANT NÉOLIBÉRAL	
<i>Julien Talpin</i>	139
Un travail de recrutement méthodique.....	140
Des techniques de campagnes toujours plus rationalisées.....	147
Des affinités électives avec les attentes des fondations.....	149
Une professionnalisation qui désenchante le travail militant ?.....	152
Conclusion.....	154

II

L'innovation sociale invisibilisée : des initiatives citoyennes ancrées dans les territoires

L'INNOVATION SOCIALE DANS LES DÉMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS CITOYENS

<i>Blandine Sillard</i>	163
L'accompagnement entre approche techniciste et critique radicale du système.....	165
Éléments de méthode et terrains d'enquête.....	168
L'innovation sociale comme obstacle à l'émancipation des porteurs de projet.....	172
L'innovation sociale comme levier pour l'autonomie des citoyens.....	178
Conclusion.....	185

LES MOUVEMENTS POUR L'ALIMENTATION LOCALE EN BELGIQUE

Des initiatives locales aux collaborations institutionnelles

<i>Geoffrey Pleyers</i>	189
Une critique à partir de l'expérience vécue.....	192
Vers une institutionnalisation progressive.....	199
Des coordinations régionales et locales.....	200
De nouveaux acteurs.....	202
Les dilemmes de l'institutionnalisation.....	210

LE *BUEN VIVIR* :

UNE NOUVELLE SCÈNE TERRITORIALE POUR LA TRANSFORMATION SOCIÉTALE ?

<i>Jean-Marc Fontan, Juan-Luis Klein</i>	217
L'option du <i>buen vivir</i> : les capacités collectives et la réflexivité.....	219
Une nouvelle scène pour la transformation sociétale.....	224
Conclusion.....	227

LA « RÉFLEXIVITÉ SOCIALE », UNE PRATIQUE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

<i>Denis Bussières, Pierre-André Tremblay</i>	233
Saint-Camille.....	234
Des moments de réflexivité.....	235
Des pistes d'interprétation.....	241
De quelques enseignements.....	246
Conclusion.....	251

III

Vers une innovation sociale transformatrice

VERS UNE ÉPISTÉMOLOGIE POSTPAUVRETÉ ?

Le croisement des savoirs avec les personnes
en situation de pauvreté

<i>Marion Carrel</i>	261
Les leviers pour la reconnaissance des savoirs sur la grande pauvreté et leur croisement avec d'autres savoirs.....	262
Les effets du croisement des savoirs sur la connaissance et l'émancipation : des avancées en débat.....	273
Conclusion.....	279

LA SPHÈRE LOCALE COMME ESPACE DE PROTECTION
ET D'ÉMANCIPATION

<i>Joan Subirats</i>	283
Les villes comme creusets de la vie quotidienne.....	284
Le nouveau municipalisme.....	287
Un bilan encore temporaire.....	289
Conclusion.....	293

LE MUNICIPALISME DES COMMUNS CONTRE LA GOUVERNANCE URBAINE COLLABORATIVE	
<i>Pierre Sauvêtre</i>	295
Communs et souveraineté du peuple :	
de la souveraineté sociale.....	296
L'impasse de la gouvernance urbaine collaborative.....	301
Communs et municipalités.....	307
 SI L'INNOVATION SOCIALE EST LA RÉPONSE, QUELLE EST LA QUESTION ? Débats autour de la soutenabilité des politiques sociales	
<i>Joan Subirats</i>	311
« Big Society » : approches et parcours.....	312
L'innovation sociale comme paradigme.....	315
Les expériences des nouveaux mouvements sociaux.....	319
Conclusion.....	321
 PRÉSENTATION DES AUTEURS.....	323

Maïté Juan
Jean-Louis Laville

Pour un questionnement critique de l'innovation sociale

L'innovation sociale est largement considérée comme vertueuse. Cependant, le consensus qui semble régner en la matière vient de ce que les représentations et les pratiques englobées sous ce terme recouvrent un faisceau très diversifié d'approches et de réalités. Cette polysémie permet à de nombreux auteurs de se ranger sous une même bannière alors qu'ils ont des références et des orientations distinctes, voire divergentes. L'éloge unanime de l'innovation sociale ne saurait donc faire illusion. À cet égard, un travail introductif autour de l'innovation sociale a mis en évidence deux acceptations contrastées¹.

La première version, qui peut être qualifiée de faible, aménage le système existant, insiste sur l'importance de l'épreuve marchande et valorise l'entreprise privée dans sa capacité à trouver de nouvelles solutions aux problèmes de société. La seconde version, qui peut être désignée comme forte, affiche une visée transformatrice ; elle prône, en réaction à la démesure du capitalisme marchand, une articulation inédite entre pouvoirs publics et société civile pour répondre aux défis écologiques et sociaux. La première se contente d'une amélioration du modèle économique dominant,

1. L. Klein, J.-L. Laville, F. Moulaert, *L'innovation sociale*, Toulouse, érès, 2012.

l'innovation s'inscrivant dans une perspective réparatrice et fonctionnelle, tandis que la seconde a pour caractéristique un questionnement critique de ce modèle, et a pour horizon une démocratisation de la société.

Les poids respectifs des deux versions sont à l'évidence influencés par leurs contextes. Or, depuis quelques années, des restrictions budgétaires importantes ont largement favorisé la première version, traduisant une instrumentalisation de l'innovation sociale par le néolibéralisme. Cet enrôlement au service de « la nouvelle raison du monde » (Dardot, Laval, 2009) est le principal phénomène qui caractérise l'institutionnalisation en cours. Il est détaillé dans la première partie de l'ouvrage qui décrit le tournant néolibéral de l'innovation sociale grâce à des contributions sur l'Amérique du Nord, l'Asie et l'Europe.

La seconde version n'a pas disparu pour autant, elle est présente dans des expérimentations démocratiques œuvrant à la création de services d'utilité sociale, à la mobilisation des sans-voix, à la mise en œuvre de modalités alternatives de consommation et de développement territorial plus respectueuses de l'humain et de l'environnement, ou encore à l'institution de formes d'autogouvernement citoyen. Facilitant l'émergence d'espaces d'expression et de délibération dans les milieux de vie, cette version contribue ainsi à une politisation du quotidien. Sa grande originalité est en effet de s'attaquer aux asymétries de pouvoirs, mais c'est aussi ce qui explique qu'elle soit invisibilisée dans le discours dominant. Il existe en effet aujourd'hui un déni de démocratie en matière d'innovation sociale, qui est abordé dans la deuxième partie : les initiatives citoyennes très présentes sur le terrain sont délaissées au profit de démarches plus managériales et pourtant beaucoup moins répandues.

Ces initiatives se trouvent donc engagées dans une lutte pour leur reconnaissance. Elles se heurtent aux mécanismes

technocratiques dans la gouvernance des territoires, excluant les citoyens ordinaires du débat public, ainsi qu'à des logiques d'évaluation quantitative qui ne permettent pas de mesurer finement leur utilité sociale. La mise en visibilité de l'apport multidimensionnel de ces expérimentations dépend donc largement de l'avènement de nouvelles relations entre science et société, aptes à mettre en valeur la pluralité des formes de connaissance. Les recherches participatives, en plein essor, peuvent jouer ce rôle car elles interrogent le monopole de l'expert dans la production et la validation du savoir. Ainsi, les démarches de croisement des connaissances entre acteurs associatifs, scientifiques et politiques peuvent contribuer à une écologie des savoirs. Elles sont susceptibles de légitimer des actions collectives qui, sinon, restent négligées. Cette hypothèse d'une triangulation entre acteurs, chercheurs et responsables publics, est explorée dans la troisième partie. À travers les exemples locaux mentionnés se dessine une autre forme d'institutionnalisation de l'innovation sociale qui en fait non plus une composante de l'ordre néolibéral mais un gage de changement.

L'INNOVATION SOCIALE COMME COMPOSANTE DU NÉOLIBÉRALISME

Les politiques d'austérité de ces dernières années ont conduit à transformer profondément les significations attachées à l'innovation sociale. En effet, le néolibéralisme apparaît non seulement comme une rationalité politique et économique qui colonise l'ensemble des sphères de la vie sociale en imposant les catégories et les valeurs de la concurrence, mais aussi comme un processus spécifique de dissolution des « imaginaires démocratiques » et de « production des sujets », qui modèle ces derniers sur le moule marchand (Brown, 2018). De ce fait, l'innovation sociale se voit

reconfigurée, elle tend à se vider de sa substance critique et à devenir l'une des charnières de mise en sens du capitalisme contemporain. Finalement, cette inflexion entérine l'incorporation, dans les justifications du capitalisme, des valeurs au nom desquelles il est contesté, et un vecteur de disqualification « à bas bruit » du monde associatif. Ce faisant, se dessinent des alliances durables entre capitalisme néolibéral et innovation sociale.

L'avènement du social business

Pour comprendre cette inflexion, il est nécessaire de reprendre la chronologie d'implantation du néolibéralisme en deux temps.

La première vague (Hayek, 1983 ; Friedman, 2016) vise l'institution d'un marché généralisé par la suppression de la spécificité antérieurement accordée à des activités publiques ou non lucratives. Ce registre économique se couple à un registre plus politique. Si l'objectif est de restreindre le périmètre d'intervention de l'État, il est également d'endiguer les revendications émanant des mouvements sociaux, et de réduire la politisation des associations et des syndicats, considérés comme des éléments perturbateurs pour le déploiement de la libre concurrence. Il s'agit, en somme, de contrecarrer, par une remise en ordre économique, une « extension indéfinie de la démocratie rendant les sociétés ingouvernables » (Crozier et coll., 1975). Cette première vague du néolibéralisme se caractérise ainsi par la production d'un discours sur la crise de la démocratie : la double menace représentée, d'un côté, par l'extension de l'État-Providence, et de l'autre, par les contestations émanant des mouvements sociaux, mène à la théorisation et à la fabrique de nouveaux « arts de gouverner » combinant libéralisation économique et dépolitisation de la société (Chamayou, 2018).

Les préconisations néolibérales ont été largement adoptées par les gouvernants, comme en témoigne le consensus de Washington qui, dès 1989, recommande une vaste réforme du capitalisme (diminution de l'intervention publique avec une réorientation des dépenses vers des secteurs à plus fort retour sur investissement, déréglementation des marchés et ouverture accentuée à la concurrence internationale, protection accrue de la propriété privée, privatisations...). Le but poursuivi est d'endiguer la baisse tendancielle de la croissance principalement attribuée à un excès d'intervention de l'État. Les résistances émanant des mobilisations altermondialistes dans les années 1990 amènent, en outre, les gouvernements à opter pour des mécanismes correcteurs au sein même du néolibéralisme : l'innovation sociale constitue l'un d'entre eux.

La seconde vague du néolibéralisme se caractérise, en l'occurrence, par une dynamique de moralisation du capitalisme. Les firmes internationales s'investissent dans l'élaboration d'une « offre éthique » (Salmon, 2004) au cœur de laquelle elles placent la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Ce capitalisme à prétention éthique est aussi un capitalisme cognitif, « résultat d'un processus de restructuration par lequel le capital tente d'encadrer et de soumettre à sa logique les conditions collectives de la production des connaissances » (Vercellone, 2008, p. 12). Succédant au régime fordiste, il s'inscrit dans le développement d'une « économie du savoir » et « d'un régime d'innovation permanente » (Paulré, 2000) caractérisé par deux dimensions principales : « la dimension cognitive et immatérielle du travail devient l'élément-clé de la création de la valeur », et « l'enjeu central de la mise en valeur des capitaux porte de plus en plus sur le contrôle de la production des connaissances et leur transformation en marchandises » (Monnier, Vercellone, 2014, p. 118). À cet égard, l'OCDE pointe les

supposés bienfaits des investissements d'entreprise dans des « actifs intellectuels » à même de constituer « un avantage comparatif » dans le cadre d'une économie mondiale fortement concurrentielle. Au sein de celle-ci, le monde académique est perméable aux logiques financières et aux intérêts de certains lobbys industriels (Duval, Heilbron, 2006). Il est instrumentalisé au sein de « communautés de connaissance » favorisant la circulation des savoirs à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication (David, Foray, 2002). Il est encouragé à tisser des liens avec des organisations privées afin de stimuler le développement social et économique (Fontan, Tremblay, 2003, p. 200). Cette interpénétration des mondes de l'entreprise et de la recherche confère une place grandissante à l'innovation sous toutes ses formes. Dans ce cadre, la rhétorique de l'innovation sociale se caractérise non pas « par le souci de la démocratie et l'émancipation des acteurs les plus faibles, mais par une préoccupation utilitariste et politico-managériale qui vise à relancer la croissance, à réguler et potentialiser les coûts de la recherche en déplaçant une part de son financement du public vers le privé » (Seferdjeli, Stroumza, 2017, p. 84).

Ce qui caractérise la seconde vague du néolibéralisme est donc un recours explicite à l'innovation sociale, dans une visée de réparation des maux engendrés par le capitalisme. Ce capitalisme social se prévaut d'une efficacité particulière qui lui serait conférée par le managérialisme, conçu comme « un système de description, d'explication et d'interprétation du monde à partir des catégories de gestion » (Chanlat, 1998). Il promeut une nouvelle normativité dans le social par mimétisme avec les entreprises privées : le social business en est son expression la plus révélatrice et il est aujourd'hui largement valorisé par les pouvoirs publics. Popularisé par Mohammad Yunus (2008), il repose sur le récit du sauvetage

des pauvres par leur retour sur le marché à travers des formes de capitalisme à but social. Il n'est donc pas un questionnement critique sur les mécanismes inégalitaires aux fondements du capitalisme. Par contre, il veut guérir l'économie capitaliste, en quête constante de maximisation des profits, de ses « travers », en concevant les pauvres comme de potentiels consommateurs de nouveaux marchés. Il aborde les populations défavorisées dans une logique de « protection hiérarchisée reproductrice de rapports de domination » (Servet, 2013, p. 190), suggérant de « faire du *business* pour le social ou grâce au social » (Guérin et coll., 2018). Dans ce but, plusieurs outils sont disponibles : la *venture philanthropy* apparaît comme une philanthropie beaucoup plus soucieuse de la rentabilité de ses investissements, les contrats à impact social facilitent les investissements privés dans des projets sociaux dont le financement relevait auparavant de la puissance publique, tandis que le modèle du « bas de la pyramide » (Prahalad, 2010) met au point des techniques de marketing adaptées au marché des pauvres. Ainsi outillé, le social business participe à la « gouvernance néolibérale des sociétés » (Fouillet et coll., 2016). Un nombre croissant d'études éclaire comment les démarches supposément innovantes de collaboration entre économie capitaliste et partenaires locaux, notamment dans le champ du microcrédit, visent en priorité l'inclusion dans le marché de populations auparavant exclues des circuits marchands, en s'appuyant sur des logiques d'« extraction de travail gratuit » et de « délégation des risques » au détriment des groupes populaires (Guérin, 2017). L'innovation sociale est ainsi pleinement intégrée dans cette seconde vague du néolibéralisme qui inclut une dimension philanthropique et éthique. L'assimilation réductrice de l'innovation sociale au social business constitue, d'une part, une invalidation symbolique d'autres formes d'expérimentations citoyennes dont

les modes d'organisation sont jugés archaïques, et d'autre part, un vecteur de neutralisation politique. L'innovation sociale apparaît ainsi comme l'une des pierres angulaires de la « nouvelle configuration idéologique du capitalisme » (Boltanski, Chiapello, 1999), par désamorçage de la critique.

L'impératif d'adaptation et la reconfiguration du monde associatif

On peut identifier un autre vecteur puissant de normalisation marchande de l'innovation sociale : la montée en force de l'accompagnement des associations par tout un ensemble de cabinets de conseils et think tanks qui défendent les partenariats bénéfiques entre les associations et le secteur privé lucratif comme stratégie de modernisation des initiatives citoyennes.

Le modèle du social business est considéré comme emblématique du nouveau monde tandis que les associations sont dénigrées en tant que représentantes du monde ancien. Le seul remède qui est préconisé par les consultants pour ces dernières est de s'adapter (Stiegler, 2019), dans un contexte de restriction des financements publics et de généralisation des appels d'offres, en développant les coopérations avec le secteur privé lucratif. Se disant spécialisés dans la construction d'outils pour accompagner les associations, ils entendent les soutenir dans ces processus d'ajustements. Nous pouvons regrouper ces « laboratoires d'innovations partenariales » (Le Rameau, KPMG, Génération2 conseil, etc.) sous l'appellation de « technocratie modernisatrice ». En effet, ils font des rapprochements avec le monde de l'entreprise, la stratégie privilégiée de modernisation du monde associatif, à travers l'adoption de modèles économiques et de techniques de gestion qui en sont issus. Adoptant les valeurs et les terminologies du monde associatif – engagement territorial, construction du bien commun, visée d'intérêt général,

création de lien social et solidarité –, ces cabinets de conseil entendent privilégier le registre de la performance : optimisation des organisations associatives au moyen de kits pratiques, mesures d'impact social, modélisations pour changement d'échelle, recherche d'efficacité, mécénat, etc.

Si elle revendique une proximité avec les associations, cette technocratie modernisatrice promeut de fait un détournement des spécificités associatives et une réinscription de ces dernières dans la grammaire managériale. Les cabinets de conseil entendent ainsi construire des modèles standardisés et compatibles avec le capitalisme, en impulsant un « changement d'échelle de l'innovation sociale », et en proposant des solutions répliquables sur les différents territoires. Selon cette dynamique de complémentarité, le secteur associatif a pour visée l'exploration, le défrichage de nouveaux besoins et l'expérimentation de solutions, tandis que les entreprises consolident, développent et essaient les innovations. Dans ce but, des facilités sont mises à disposition : le partage de compétences, l'accompagnement stratégique en management sont censés accélérer la diffusion de l'innovation.

Pour les associations, ce référentiel modernisateur comporte des biais majeurs. D'une part, le management d'entreprise préconisé les assigne à l'amateurisme et à des modes de gestion artisanale. D'autre part, ce discours technocratique martèle la nécessité d'alliances entre associations et entreprises, pour renforcer les financements privés, sans distinguer les entreprises relevant du capitalisme international financiarisé et les entreprises relevant d'une économie marchande territorialisée, composée des petites et moyennes structures qui gardent un ancrage dans les territoires locaux (Roustang et coll., 1996). Enfin, cette montée en force d'une « idéologie partenariale » véhicule une vision consensuelle et pacifiée où les rapports entre associations et secteur privé à but lucratif seraient régis par de simples relations de complémentarités

stratégiques : la dimension de désaccord, de conflit et de débat collectif entre associations et entreprises autour des finalités, significations et méthodologies de la coopération n'est pas appréhendée. En somme, sous prétexte de nouvelles synergies entre secteur privé lucratif et associations, cette approche modernisatrice et partenariale masque les rapports de force.

DU DÉNI À LA RECONNAISSANCE

Si les associations, et les innovations en leur sein, sont si aisément disqualifiées, ce n'est pas uniquement pour les raisons qui viennent d'être évoquées, c'est aussi parce qu'elles ont subi une discrimination négative de longue durée. La dualité de l'innovation sociale, écartelée entre les approches entrepreneuriale et réparatrice d'un côté, politique et populaire de l'autre, réactualise une opposition historique entre deux versions, démocratique et philanthropique, de la solidarité².

L'associationnisme pionnier se structurait autour de l'entraide mutuelle et des actions revendicatives, la défense des droits sociaux et politiques s'articulant à des expériences d'auto-organisation de l'économie sur des bases plus égalitaires. Cette solidarité démocratique comme principe de démocratisation économique et politique s'est toutefois confrontée à une acception axée sur l'éthique de la bienveillance et de la sollicitude, la solidarité visant non plus la lutte contre les inégalités mais le combat contre la pauvreté. La solidarité philanthropique ne renvoie plus à des actions collectives questionnant l'ordre établi, elle fait place à des œuvres de bienfaisance. La répression des associations ouvrières,

2. Cette opposition a été explicitée dans l'ouvrage précédemment cité ; voir le chapitre de J.-L. Laville, « Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social. Une mise en perspective historique », dans celui-ci.

et de leur portée subversive, s'accompagne d'un soutien à une moralisation des pauvres. Cette torsion de la solidarité est indissociable du libéralisme économique, pariant sur la révolution industrielle et le décollage économique pour augmenter la richesse des nations, et attribuant les inégalités de conditions à la responsabilité individuelle. Les obstacles rencontrés par l'innovation associative sont donc à resituer dans une trajectoire historique indispensable pour analyser cette invalidation. Ce détour est nécessaire pour envisager ensuite les moyens de rétablir un pluralisme ouvert à la diversité des formes de l'innovation sociale.

Un moment dans une longue histoire d'invisibilisation

Il importe donc de revenir d'abord sur la partition qui vient d'être esquissée entre les deux formes de solidarité. Dans la première partie du XIX^e siècle, l'« ère des révolutions » (Hobsbawn, 2005), le combat contre les inégalités génère un associationnisme populaire, au sein du mouvement ouvrier, où la lutte pour la subsistance et la défense de conditions de vie à travers une organisation plus démocratique de l'économie et une entraide mutuelle s'accompagnait de demandes d'extension des droits sociaux. Cet associationnisme revendique des droits pour tous en même temps qu'il s'attaque à un ordre économique entérinant les inégalités : il s'efforce d'approfondir la démocratie politique à travers une démocratie économique et sociale. À cet égard, Edward P. Thompson (2012) a éclairé l'encastrement des luttes ouvrières dans un système de normes sociales et de valeurs morales autonomes. Dans le contexte d'émergence du capitalisme industriel, la critique des nouveaux rapports de production n'était pas seulement de nature économique mais s'intégrait dans des manières de faire de codes moraux, de pratiques rituelles et de normes sociales coutumières, structurant la communauté ouvrière. La contestation du capitalisme

Jean-Louis Laville est professeur du Conservatoire national des arts et métiers à Paris, où il est titulaire de la chaire « Économie solidaire ». Il est chercheur au LISE (CNRS-Cnam), à l'Institut francilien recherche innovation société (IFRIS) et au collège d'études mondiales-Fondation Maison des sciences de l'homme, où il dirige le programme d'études « Démocratie et économie plurielles ». Parmi ses publications récentes en français : *L'innovation sociale*, érès ; *L'économie sociale et solidaire*, Seuil ; *L'association sociologie et économie*, Bayard ; *Réinventer l'association*, Desclée de Brouwer.

Antoine Perrin est doctorant en sociologie économique au Laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S) de l'université de Lorraine. Il enseigne la sociologie en tant qu'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Nancy. Ses thèmes de recherche incluent les initiatives citoyennes et les modèles alternatifs d'organisation et de consommation alimentaire, les écosystèmes associatifs en lien avec les territoires et les problématiques de l'économie sociale et solidaire.

Geoffrey Pleyers est chercheur du Fonds de la recherche scientifique (FNRS) et professeur à l'université catholique de Louvain. Il est vice-président de l'Association internationale de sociologie, et l'ancien président du comité « Mouvements sociaux et classes sociales » de cette association. Parmi ses publications : *Alter-Globalization. Becoming Actors in the Global Age*, Polity ; *La consommation critique*, Desclée de Brouwer ; *Movimientos sociales en el siglo XXI*, CLACSO.

Pierre Sauvêtre est maître de conférences en sociologie à l'université Paris Nanterre. Il est l'auteur de *Foucault*, Ellipses, et a codirigé *L'alternative du commun*, Hermann, avec Christian Laval et Ferhat Taylan.

Blandine Sillard est doctorante en science politique au Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP), université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent sur les transformations des modalités d'engagement citoyen et de la norme démocratique dans nos sociétés contemporaines, au croisement

entre recherche académique et expériences professionnelles et militantes dans l'économie sociale et solidaire.

Joan Subirats est docteur en sciences économiques, et professeur de sciences politiques à l'université autonome de Barcelone. Il a fondé l'Institut de gouvernement et politiques publiques (IGOP) de l'université autonome de Barcelone, où il mène des recherches, entre autres sur les innovations démocratiques, la gouvernance urbaine et l'exclusion sociale. Depuis janvier 2018, il est en charge de la culture à la mairie de Barcelone.

Julien Talpin est chargé de recherche au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS, CNRS, université de Lille) et codirecteur du groupement d'intérêt scientifique Démocratie et participation. Ses recherches portent sur les processus d'engagement dans les quartiers populaires en France et aux États-Unis. Il a notamment publié *Community Organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Raisons d'agir.

Pierre-André Tremblay est docteur en anthropologie et enseigne la sociologie et l'anthropologie à l'Université du Québec à Chicoutimi. Ses travaux portent sur le développement local, les méthodes partenariales et la lutte contre la pauvreté. Il est membre du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).